

[www.LHC-concern.info](http://www.LHC-concern.info) | [www.global-risk-sig.org](http://www.global-risk-sig.org) | [www.lhcfacts.org](http://www.lhcfacts.org) | [www.risk-evaluation-forum.org](http://www.risk-evaluation-forum.org) | [www.concerned-international.com](http://www.concerned-international.com)

Communiqué de Presse  
Press Release  
<conCERNed international>  
23 Novembre 2009

Pour publication immédiate  
CERN / LHC: Plainte pour violation des droits de l'homme déposée

Le 20 Novembre 2009, un groupe international de critiques et d'experts a déposé une plainte au Comité des droits de l'homme des Nations Unies à Genève concernant les risques et les dangers des expériences prévues au 'Large Hadron Collider' (LHC), géré par l'Organisation Européenne de Recherche Nucléaire (CERN) en Suisse (Genève). Le groupe met en doute les Etats membres du CERN, notamment la Suisse, la France et l'Allemagne, pour ne pas avoir procédé à leurs responsabilités légales pour assurer la sécurité des citoyens.

La communication complète et détaillée à l'ONU a été élaboré par des critiques et d'experts, s'appuyant sur les travaux des spécialistes sur les trous noirs, rayons cosmiques, de la physique des particules et sur les chercheurs des risques et de plusieurs experts en droit international. La communication montre clairement les dangers concrets découlant des expériences prévues a haute énergie au LHC et les faiblesses dans les évaluations de sécurité du CERN.

Pour garantir la sécurité, la plainte exige une évaluation des risques externes effectués par des personnes sans liens avec le CERN. En outre, des études plus approfondie des rayons cosmiques (p.ex. l'observatoire Auger) et d'autres récentes données empiriques très pertinents pour les arguments de sécurité du LHC est instamment demandé ainsi que attendre que les expériences observatoires dans l'atmosphère à venir.

Additionnellement on doit evaluer sur perspectives différentes des calculations concrètes et des theories discutés actuellement entre des expertes concernant des risques graves régionales et possiblement globales.

Les aspects juridiques mettent l'accent sur la responsabilité particulière de la Suisse, de la France et de l'Allemagne (par principe de territoire et d'appropriation et par adhésion au conseil du CERN), et abordent aussi les autres États membres du CERN de ne pas avoir assuré la sécurité du LHC sur la vie et l'environnement conformément à l'art. 2, 6 et 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies.

Cette plainte est appuyée par plusieurs organisations et un large groupe de critiques internationaux de l'expérience 'Big Bang' planifié. Il comprend une description claire et détaillée du discours scientifique sur plusieurs risques et les dangers résultant des états artificiels et extrêmes de la matière qui devrait être créé, comme les risques de "micro-trous noirs" et "strangelets" comme décrit dans un certain nombre d'études - et même les dangers de transitions dans le niveau d'énergie de l'espace.

En annexe de la plainte se trouvent des études critiques de la méthode utilisée dans les études de risques réalisés par le CERN, dont une des membres du "Future of Humanity Institute» de

l'Université d'Oxford et d'un examen sur le processus d'évaluation de la sécurité du LHC et l'autre par l'expert en analyse de risques et éthicien Dr Mark Leggett qui démontrent que le CERN à cette date n'a pas rempli plus d'un cinquième des critères nécessaires attendu pour une étude de sécurité moderne.

Tant qu'il n'y a pas de preuve claire que la production éventuelle de 'micros trous noirs' (qui devraient être créés, comme le confirment des nombreux scientifiques du CERN) posent ni à long, ni à court terme un danger pour la vie et la planète Terre, le CERN et les Etats membres devraient pas faire des expériences à haute énergie du tout. Au lieu de cela, il doit d'abord être démontrée par l'observation et des tests empiriques,

1.: que la comparaison des événements naturels dans l'atmosphère avec les expériences au LHC (tels qu'ils sont proclamés par le CERN) est légitime à tous les égards nécessaires et

2.: que la possible production de grandes quantités de micros trous noirs dans les collisionneurs de particules (considérée comme possible par le CERN) est clairement et 100% sans danger. Plusieurs expériences en cours et prévues (basé sur terre et dans l'atmosphère) sur des rayons cosmiques hautes énergétiques qui pourront apporter des réponses a ces questions.

Ainsi, tant que les garanties de sécurité de la machine à 'Big Bang' ne sont pas fournis, pas de collisions à haute énergie doivent être menées au LHC.

Si nécessaire, une demande d'injonction avec effet immédiat à l'ONU pourrait suivre. Les gouvernements de la Suisse et de la France sont demandés urgentement de garantir la sécurité des citoyens et de prendre les mesures nécessaires.

Enfin, l'opération et la planification des collisionneurs à haute énergie doit être contrôlée et régulée par un organisme similaire à l'Agence internationale de l'énergie atomique à l'ONU ou établie directement à l'AIEA dès que possible.

Après une année de coûteuses réparations suite à un grand accident, le CERN a introduit des faisceaux de protons à nouveau sans grande annonce préalable, contrairement a la fanfare l'année dernière. Les expériences (collisions de faisceaux) sont prévus pour les semaines suivantes, avec des énergies de plus en plus hautes - destiné à rompre un 'record de monde' douteux jusqu'à Noël. La capacité maximale est prévu d'être réalisé après de nouveaux ajustements techniques l'année prochaine.

'conCERNed international' se compose de différentes organisations et individus qui ont établi cette plainte et se compose de ou est en contact direct avec les critiques les plus connus du projet LHC, comme le Prof. Otto Roessler, Dr. Walter Wagner et bien d'autres. La plainte a fourni de nombreux points de vue critiques d'experts indépendants dans différents domaines hautement réputées, y compris des physiciens, des astrophysiciens, des chercheurs des risques, des philosophes et des juristes.

L'ONU-plainte est maintenant publié ici:

[www.LHC-concern.info](http://www.LHC-concern.info)    [www.conCERNed-International.com](http://www.conCERNed-International.com)

Contacts / Demandes:

USA:

James Blodgett MA, MBA, MS

Courrier électronique: [Blodgett@risk-evaluation-forum.org](mailto:Blodgett@risk-evaluation-forum.org)

Téléphone: (001) 518-641-2279

[www.conCERNed-International.com](http://www.conCERNed-International.com)

Europe:

Markus Goritschnig MA

"LHC Critique" (LHC-Kritik)

Téléphone: +43 650 629 627 5

Courrier électronique: [info@LHC-concern.info](mailto:info@LHC-concern.info)

[www.LHC-concern.info](http://www.LHC-concern.info)